



Rompre un bail et préavis

Par **christophe deg**, le **09/01/2013** à **11:38**

bonjour,

je suis militaire en fin de carrière (17/04/2013), je vis en Moselle. Cependant à compter du 4 février, je pars en formation professionnelle (boîte civile) en Basse-Normandie jusqu'au 17 avril où je serai rendu à la vie civile. A l'issue de cette date, je compte m'installer en agglomération rouennaise d'où je suis originaire! Suis-je en droit de bénéficier d'un mois de préavis plutôt que trois, et d'envoyer mon courrier avec A/R au 01/02/2013 pour rendre l'appartement au 01/03/2013.

j'attends une réponse précise et vous en remercie d'avance.